

REUNION DU 26 MAI 2020

Date de convocation et d'affichage : 18 mai 2020

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 11 Votants : 11

Procès-verbal de l'installation du Conseil Municipal et de l'élection du Maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mil vingt, le vingt-six mai à 20h 00, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Claude Gallet, Maire.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la nomination de Secrétaire de séance.

Il est proposé de désigner le plus jeune des Conseillers Municipaux, Monsieur Victor TEXIER, pour assurer ces fonctions. Après aucune observation, il lui est demandé de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Gallet Claude, Réau Martine, Boulanger Marcel, Bouclet Thierry, Miklos Charles, Chandelier Valérie, Texier Victor, Beauchamp Cédric, Christeaut Marie-Pierre, Drouillat Michèle, Dolléans Aurore.

Le Conseil Municipal est au complet.

Monsieur Claude Gallet propose que la réunion ait lieu à huis-clos, au regard de la crise sanitaire actuelle et des recommandations gouvernementales visant à limiter la propagation du coronavirus COVID-19. Le conseil municipal décide à l'unanimité de tenir la séance à huis-clos.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Claude Gallet, Maire sortant, qui a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections du 15 mars 2020 :

Inscrits : 225 – votants : 107 – exprimés : 98 – majorité absolue : 49 – siège à pourvoir : 11

Beauchamp Cédric (92 voix), Bouclet Thierry (94 voix), Boulanger Marcel (98 voix), Chandelier Valérie (93 voix), Christeaut Marie-Pierre (92 voix), Dolléans Aurore (85 voix), Drouillat Michèle (88 voix), Gallet Claude (85 voix), Miklos Charles (98 voix), Réau Martine (93 voix), Texier Victor (93 voix).

et a déclaré installés dans leurs fonctions les Conseillers Municipaux.

Monsieur

Madame Drouillat Michèle, doyenne d'âge parmi les Conseillers Municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

Le Président donne lecture des articles L.2122-7, L.2122-8 et L.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-7 de ce code.

Monsieur le Maire rappelle le mode de scrutin pour l'élection du Maire et des Adjoints, ils sont élus parmi les membres du Conseil Municipal à bulletin secret et à la majorité absolue pour les deux premiers tours, à la majorité relative pour le troisième tour, le plus âgé étant élu en cas d'égalité des suffrages.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Élection du Maire :

Candidat : M. Gallet Claude

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11, bulletins blancs ou nuls : 1, suffrages exprimés : 10, majorité absolue : 6

A obtenu :

M. Gallet Claude : 10 voix

M. Gallet Claude, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire, et a été installé. M. Gallet Claude a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Fixation du nombre d'Adjoints :

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la Commune un effectif maximum de trois (3) adjoints.

Il est proposé la création de trois postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, la création de trois (3) postes d'adjoints au Maire.

Élection du premier Adjoint :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Claude Gallet, élu Maire, à l'élection du Premier Adjoint.

Candidat : Madame Martine Réau

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11, bulletins blancs ou nuls : 2, suffrages exprimés : 9, majorité absolue : 6

A obtenu :

Madame Martine Réau : 9 voix

Madame Martine Réau, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Première Adjointe, et a été installée. Madame Martine Réau a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Élection du Deuxième Adjoint :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Claude Gallet, élu Maire, à l'élection du Deuxième Adjoint.

Candidat : Monsieur Marcel Boulanger

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11, bulletins blancs ou nuls : 1, suffrages exprimés : 10, majorité absolue : 6

A obtenu :

Monsieur Marcel Boulanger : 10 voix

Monsieur Marcel Boulanger ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Deuxième Adjoint, et a été installé. Monsieur Marcel Boulanger a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Élection du Troisième Adjoint :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Claude Gallet, Elu Maire, à l'élection du Troisième Adjoint.

Candidat : Monsieur Thierry Bouclet

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11, bulletins blancs ou nuls : 0, suffrages exprimés : 11, majorité absolue : 6

A obtenu :

- Monsieur Thierry Bouclet : 11 voix

Monsieur Thierry Bouclet ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Troisième Adjoint, et a été installé. Monsieur Thierry Bouclet a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h23.

Pour extrait conforme.

Signatures de membres présents :

Le doyen d'âge du Conseil,

Les Membres du Conseil Municipal,